



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Directeur de projet : Philippe DELAGE

Chef de service du SAMEL

Tél. : 02 97 64 85 50

philippe.delage@morbihan.gouv.fr

SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DU GOLFE DU MORBIHAN

COMITE DE PILOTAGE

Compte rendu de la réunion du 18 mars 2016

Présents, excusés (voir liste en fin de compte rendu)

Introduction du Comité de pilotage (Copil)

Monsieur Thomas DEGOS, Préfet, introduit la séance du Comité de pilotage en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

Il rappelle combien le SMVM du Golfe du MORBIHAN représente un exemple national, de part sa qualité, son efficacité, sa transparence et la coopération qu'il a su nouer entre différents mondes.

Âgé de 10 ans, il faut aujourd'hui le renouveler, dans un contexte qui a fortement évolué avec, notamment, la montée des intercommunalités, les évolutions réglementaires, les changements de comportements et de modes d'utilisation de l'espace.

La démarche de révision va permettre d'intégrer les enjeux de demain dans de nombreux domaines : économique, sociologique, démographique ou géographique avec par exemple le sujet de l'érosion du trait de côte. Sa réussite est basée sur la mobilisation et la coopération entre tous les acteurs concernés, leur degré de confiance et le caractère de transparence du processus.

Monsieur Jean-Luc VEILLE, représentant le Préfet maritime, insiste sur l'identité de vue avec le Préfet maritime. Le SMVM est un outil pertinent et prospectif, qui doit garder son caractère pragmatique. A ce titre, des documents communs formaliseront les accords trouvés avec les autres structures œuvrant sur le territoire, telles que le PNR, les intercommunalités, le SAGE.

Philippe DELAGE présente ensuite la démarche de révision en rappelant que le SMVM actuel est, en France, le seul Schéma faisant l'objet d'une révision.

Celle-ci fait l'objet de différentes phases dont les premières sont en cours et vont faire l'objet d'une présentation pendant ce Copil, de façon à ouvrir la discussion :

- la production d'un état des lieux et d'une actualisation du diagnostic du territoire du Golfe,
- la formalisation des enjeux et orientations de l'État.

Suite aux travaux du Copil, il s'agira ensuite de poursuivre la démarche en définissant les grands objectifs du SMVM révisé et en élaborant les prescriptions et le programme d'actions qui lui seront attachés.

Viendront ensuite les phases de rédaction du document final puis de validation administrative par arrêté préfectoral, prévue au cours de l'été 2018.

Un processus d'évaluation environnementale aura lieu pendant l'ensemble de la démarche de révision.

Présentation des orientations de l'État

Le document d'orientations de l'État sera un document public, simple (quelques pages) qui détaillera les enjeux et les priorités, permettant de définir **un cadre dont le respect des principes est impératif**.

Il comprendra également des propositions de sujets à mettre en avant et à explorer et des pistes d'actions.

Ainsi, il permettra de cadrer l'élaboration des grands objectifs, puis des prescriptions et du programme d'actions du SMVM révisé.

La première partie énonce une nouvelle ambition pour le SMVM, de part :

- **sa vocation maritime** qui doit s'articuler avec les démarches terrestres, en prenant mieux en compte le lien terre-mer,
- **sa dimension stratégique** qui s'inscrit dans les grandes politiques publiques liées au littoral et à la préservation des écosystèmes,
- **sa démarche d'anticipation construite autour d'enjeux très transversaux**. Il s'agit de parvenir à organiser les acteurs et développer des dispositifs permettant de faire face à des enjeux en évolution et à des thématiques émergentes.

La deuxième partie énonce trois familles d'enjeux.

Enjeu 1 : Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire

3 priorités :

- inscrire les activités économiques maritimes et côtières dans une logique de développement durable (activités primaires et de loisirs...),
- améliorer la qualité des milieux permettant de sécuriser les usages (qualité des eaux, conditions hydrosédimentaires, patrimoine naturel et culturel, paysages, sensibilisation des acteurs aux services rendus par les milieux...),
- mettre en adéquation le développement des activités avec la capacité d'accueil des écosystèmes (amélioration des connaissances de la fréquentation, des interactions entre environnement et usages, du cumul des pressions...).

Enjeu 2 : Favoriser la gestion intégrée de l'espace et des ressources

4 priorités :

- la coexistence équilibrée des activités et des usages sur le plan d'eau et le littoral (garantie d'un équilibre terre - mer et entre les activités productives, de loisirs, touristiques et émergentes ; sécurité des usagers sur le plan d'eau...),
- la gestion économe et rationnelle du foncier (stratégie foncière à l'échelle du territoire, sécurisation du foncier conchylicole...),
- la gestion spécifique des îles et des îlots avec la mise en place d'une stratégie de gestion durable,
- l'accès au littoral (maîtrise des accès, gestion du sentier littoral, développement des modes de déplacements doux en lien avec les activités littorales et maritimes...).

Enjeu 3 : Anticiper et intégrer les transitions écologique, énergétique, économique et sociétale sur le territoire du Golfe

2 priorités :

- la réussite de la transition énergétique (réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et de la consommation énergétique, développement des énergies renouvelables),
- l'adaptation du territoire du Golfe aux conséquences du changement climatique (développement de la connaissance et capitalisation des expériences, déclinaison de la stratégie nationale de gestion du trait de côte, intégration des risques accrus d'érosion et de submersion marine dans les politiques d'aménagement, évaluation des conséquences en matière écologique et économique...).

Débat avec les participants :

M GUYOMAR évoque le sujet de la réglementation relative aux drones à prendre en compte. M CABELGUEN répond que le thème du survol du territoire est à envisager de façon globale, ce qui sera fait au sein du groupe de travail biodiversité.

A la question de M FOUCAUD de savoir s'il existe un ordre de priorité dans les orientations, M le Préfet répond qu'il n'y a aucune hiérarchisation. Pour M FOUCAUD, l'enjeu 3 paraît très intéressant. Pour le reste, il voit une priorité sur la préservation des milieux et de la qualité des eaux, de façon à permettre le maintien des activités.

M LEBAHY, géographe, se déclare soulagé de voir figurer une priorité sur la thématique de la gestion intégrée des zones côtières. Il conseille de changer de représentation pour bien intégrer le lien mer - terre (et non l'inverse) et insiste sur le fait que le SMVM est le seul document de planification concernant la mer. Le reconquête de la qualité des eaux maritimes implique de reconditionner les comportements à terre.

Madame MAZODIER intervient pour informer l'assistance sur la démarche des Pays d'AURAY et de VANNES qui se sont engagés dans une réponse commune à l'appel à candidatures du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche lancé par la région BRETAGNE, visant à positionner les activités aquacoles et de pêche au cœur du projet de développement des territoires maritimes. Elle interpelle l'État sur la façon de travailler ensemble.

M GIRARD évoque le développement du sentier littoral, facteur de mixité sociale, qui semble bloqué depuis les années 2000. Philippe DELAGE explique qu'aujourd'hui, « on va moins vite » du fait de certains « points durs » restants. Cependant, 10 kms viennent d'être ouverts sur la commune de SARZEAU ainsi que 300 mètres sur l'île aux MOINES (qui ont demandé beaucoup de travail). Un partenariat fructueux s'est noué entre l'État, les communes et le Conseil départemental. M le Préfet insiste sur cette thématique importante et évoque son inquiétude quant à l'entretien du sentier par certaines collectivités qui manquent de moyens.

Pour M PAJOT, la valeur ajoutée du SMVM réside en sa capacité à faire dialoguer les acteurs et à trouver des compromis. Il n'y a pas de hiérarchie à établir entre l'environnement et les usages, qui font partie d'un tout. Concernant le bon état écologique, il conseille de reprendre la définition énoncée au sein de la Directive cadre de stratégie pour le milieu marin.

Présentation de la contribution inter associations

M GIRARD présente une étude bilan du premier SMVM, émanant d'un groupe inter-associatif. Pour ces associations, les constats sont les suivants :

- la **qualité** bactériologique préoccupante **des eaux** du Golfe, sa qualité chimique (insuffisamment contrôlée) et les pollutions diffuses par les pesticides (agricoles) et les restes médicamenteux est notamment liée à des dysfonctionnements des assainissements et des réseaux de collecte des eaux usées ainsi qu'au traitement imparfait des eaux pluviales.

La prescription demandant de soumettre toute nouvelle urbanisation à l'existence d'une capacité de traitement suffisante semble ne pas avoir été observée partout.

- les **pollutions** sont également **d'origine maritime**. Les prescriptions/recommandations du SMVM n'ont été que partiellement suivies concernant le carénage, les déchets solides dans les ports, le manque de sanitaire à proximité des zones de mouillage et des plages, le pompage et l'évacuation des effluents des navires, les sites de stockage des hydrocarbures.

- les plans de gestion hydraulique des lagunes saumâtres ont ils été mis en place ? SCoT et PLU ont médiocrement reconnu les **fonctions écologiques** dans les zones à urbaniser : identification des landes remarquables, maintien des coupures d'urbanisation et des corridors écologiques. Le SMVM mentionne existence de plantes invasives, sans plus.

- concernant la **conchyliculture**, les constats sont plus positifs notamment en ce qui concerne l'activité et les préoccupations environnementales, littorales et nautiques. Toutefois, l'optimisation et la sécurisation des zones ostréicoles reste incomplète.

- les problèmes persistent notamment concernant la compatibilité de la **pêche** à pied avec la protection de l'environnement, les limitations de la pêche à la drague dans le Golfe, les réglementations restant peu connues du public. La signalétique de la réserve de pêche au sud de l'île Longue ne semble pas réalisée.

Par ailleurs, l'association constate un fort **développement de la plaisance**, surtout des bateaux à moteur, l'observatoire de la fréquentation du plan d'eau prévu par le SMVM n'étant pas mis en place. Elle s'interroge concernant les **aménagements terrestres** : la récupération des eaux noires et des eaux des carénages, la réalisation de ports à sec, un manque de toilettes et souvent de dispositif de collecte des déchets. L'inventaire des **plages** et de leurs accès par mer et par terre n'est pas réalisé, ni la charte annoncée pour l'amélioration de leur environnement.

L'association évoque également des problèmes de **sécurité maritime** liés à la vitesse des navires à passagers, à leurs nuisances sonores et à la pratique de la pêche à la dérive dans les chenaux de navigation.

Concernant **l'urbanisation**, l'association note des manques au niveau des SCoT et PLU : justification de la capacité d'accueil des territoires, mention des coupures d'urbanisation, préservation des zones humides, stationnement des campings cars dans les espaces remarquables.

Enfin, concernant **les paysages**, la préservation des cônes de vues et des percées visuelles vers le Golfe n'est pas toujours suivie dans les PLU. La Servitude de Passage pour les Piétons sur le Littoral (SPPL) n'est pas citée comme un précieux outil de valorisation du territoire et la conservation du patrimoine maritime n'est pas toujours assurée par les communes.

M GIRARD conclut par un bilan :

- globalement positif quant à l'harmonisation des usages et le dialogue entre pouvoirs publics et population,
- mitigé quant à la qualité des eaux, les activités nautiques et la maîtrise de l'urbanisation,
- préjudiciable quant à la séparation des structures mer – terre.

Débat avec les participants :

Pour M GALLAND, Secrétaire Général de la Préfecture, ces constats, ponctuels et généraux, incitent à poursuivre le difficile travail engagé sur un milieu vivant très sollicité. Ils peuvent servir de trame au niveau des élus, des professionnels et des services de l'État qui doivent continuer le dialogue, reprendre les observations, les objectiver et déterminer les pistes d'amélioration.

Pour M FOUCAULT, le constat peut être actualisé car, même s'il existe des exceptions, les nouveaux documents d'urbanisme se sont améliorés grâce à la prise en compte des corridors écologiques identifiés à différents niveaux : Charte du PNR, Schéma Régional de Cohérence Écologique...

Pour M VEILLE, ce bilan mitigé donne un calendrier de travail qui permettra d'avancer, notamment sur les liens nécessaires entre terre et mer.

M LE GAL acte le constat des associations, qui donne un programme de travail à la profession pour les 10 prochaines années ! Il insiste sur le lien terre - mer qui doit pouvoir être amélioré grâce aux interfaces entre le SMVM et les SCoT. Philippe DELAGE répond que cette question est liée à celles des compétences

territoriales. Le SMVM, s'il est centré sur les thématiques maritimes, a néanmoins la capacité d'orienter les actions sur le domaine terrestre.

Présentation de l'état des lieux et du diagnostic

M DELAGE introduit cette séance en rappelant 3 points :

- les documents d'état des lieux et d'actualisation du diagnostic ne sont pas encore finalisés, certaines contributions restant encore à intégrer. Les participants ne doivent pas hésiter à faire parvenir leurs observations.
- le SMVM ne doit pas être assimilé à un SCoT dont la portée juridique concerne des espaces dont les modes d'occupation relèvent essentiellement du domaine privé. Nous sommes ici sur le domaine public et il s'agit de gérer les interrelations entre les usages qui coexistent sur l'espace maritime et littoral et entre ces usages et les différentes composantes de l'environnement dont notamment les milieux naturels,
- le travail d'actualisation du diagnostic a fait apparaître beaucoup de questions sans réponses et des besoins importants d'amélioration de la connaissance des phénomènes à l'œuvre sur le terrain.

M MARREC, du bureau d'étude SCE Aménagement et Environnement présente ensuite les principaux éléments de l'actualisation du diagnostic sous forme de :

- tableaux de synthèse des pressions et impacts des activités et de leurs évolutions sur les composantes environnementales, notamment l'avifaune, les habitats littoraux les habitats marins, les grands paysages, les risques, la qualité de l'eau et le développement urbain
- tableaux des interactions entre usages et activités
- fiches thématiques visant à approfondir l'analyse et à effectuer un bilan des actions menées dans le cadre du précédent SMVM (évaluation menée lors du séminaire de BERDER en mai 2013).

Ce travail aboutit à un certain nombre de conclusions :

- au niveau biodiversité, le diagnostic SMVM note des acquis liés à la mise en place d'outils de connaissance et d'évaluation (réseaux de suivi, programmes de recherche, évaluations des incidences Natura 2000...) et d'outils de gestion (DOCOB Natura 2000, Charte PNR, SRCE...). D'autres constats positifs sont liés au développement de la prise de conscience sur ces sujets et des partenariats (co-animation du groupe de travail biodiversité...). Mais il est également constaté une diminution de la biodiversité (indicateurs variables pour les habitats marins, notamment les herbiers de zostères, indicateurs négatifs pour les habitats littoraux et l'avifaune) qui traduit le niveau important de pressions exercées par les activités humaines (urbanisation, tourisme, activités de loisirs).
- au niveau qualité de l'eau, le diagnostic est mitigé. Le SMVM note une amélioration de la mise en œuvre des outils réglementaires (zonages d'assainissement des eaux usées, profils de baignade...) et techniques (schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, programmes de lutte contre les pollutions diffuses). Les problèmes sont bien mis en évidence ainsi que la nécessité de conforter les démarches du SAGE du Golfe du MORBIHAN et de la ria d'ETEL et des contrats de bassins versants. Mais les éléments de tendance actuelle montrent une situation globalement défavorable (absence d'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau, maintien d'une problématique d'eutrophisation par prolifération de macro et micro algues...).
- au niveau de l'urbanisme et des paysages, la période a été très marquée, dans un contexte de fort développement démographique, par les évolutions réglementaires (application de la loi littoral, lois Grenelle, loi ALUR...) et institutionnelles (montée en puissance des intercommunalités et des SCoT, création du PNR) qui, si elles ont plus ou moins permis de contenir l'urbanisation dans les espaces proches du rivage, n'ont pas résolu les problèmes de concurrence foncière, notamment avec l'agriculture et la conchyliculture, de coût du foncier et de mixité sociale... Les cônes de vue ont été intégrés dans les PLU mais leur gestion dans le temps reste difficile, en lien avec la déprise agricole et les phénomènes d'embroussaillage. Le maintien d'une certaine qualité patrimoniale et paysagère reste lié à la traduction concrète de la capacité d'accueil des territoires dans les politiques d'aménagement.
- au niveau des activités, un impact plutôt positif est constaté concernant leur co-existence sur le plan d'eau avec une efficacité déterminante du SMVM dans la gestion des activités nautiques, de la pêche et des cultures marines. Concernant ces dernières, différents outils (Charte conchylicole, Schéma des structures...) ont amélioré les conditions d'exercice et diminué les conflits d'usage. Cependant le difficile maintien du foncier professionnel, les phénomènes de mortalité, de diminution de la ressource (palourdes...), de persistance des problèmes de qualité d'eau fragilisent ces activités emblématiques.

Enfin, certains enjeux émergents, peu impactant lors de l'élaboration du premier SMVM, devront faire l'objet d'une attention particulière lors de sa révision :

- l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique,
- l'intégration de l'augmentation des risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine dans les politiques d'aménagement,
- la déclinaison de la transition énergétique au niveau du territoire du Golfe,
- le développement des manifestations sportives et de loisirs, des activités de survol...
- l'émergence de nouvelles formes de pollutions chimique liées à des substances émergentes (micro polluants, perturbateurs endocriniens...).

Débat avec les participants :

M PALLARD, Président de l'association des Petites îles de FRANCE, rappelle combien l'attractivité paysagère du territoire du Golfe du MORBIHAN est liée à ses îles. Il évoque l'importance de distinguer les îles privées (une quarantaine) des îles qui sont des communes (comme l'île d'ARZ ou l'île aux MOINES). Il regrette que l'outil « Charte Natura 2000 », qui comprend des engagements à adopter de bonnes pratiques environnementales, ne soit pas encore utilisé pour favoriser la gestion de ces milieux fragiles. M DELAGE convient qu'il importe de mettre en place une stratégie plus déterminée et des outils adaptés.

M LEBAHY intervient en tant que géographe et fait part de ses inquiétudes par rapport aux prévisions d'accroissement de la population sur le littoral sud breton et notamment sur le territoire du Golfe, ce qui va engendrer, pour le prochain SMVM, des difficultés croissantes, de part l'augmentation des activités, du nombre de visiteurs, de navires... La maîtrise des flux et la préservation des milieux et ressources naturels nécessiteront des politiques volontaristes. Philippe DELAGE précise que la capacité d'accueil est effectivement un élément essentiel à prendre en compte au sein du futur SMVM.

M PAJOT réagit aux orientations présentées pour un SMVM priorisé et plus transversal. Mais les enjeux sont nombreux et il faudra se résoudre à faire des choix dans la définition des objectifs. Il évoque le manque patent de connaissances au niveau des relations entre les différentes pressions exercées et leurs impacts sur les milieux.

M FOUCAULT évoque le problème du retrait de l'agriculture qui serait directement lié à l'extension de l'urbanisation littorale. Or, aujourd'hui, les politiques publiques d'aménagement orientent la construction de la ville sur elle-même et si l'on prend en compte les problématiques de structuration du parcellaire et d'acceptabilité des nuisances, il est possible de redonner ses droits à l'activité agricole. Il remarque une prise de conscience des élus sur ce sujet et une volonté politique qui s'est exprimée lors de la Conférence annuelle du PNR ou au sein de l'élaboration du SCoT de VANNES Agglo.

Par ailleurs, il se déclare surpris par les faiblesses énoncées en termes de biodiversité au regard de son expérience au PNR et des efforts accomplis en matière de Trame Verte et Bleue.

Monique CASSE pose le même constat sur le thème du paysage qui est traité de façon trop négative. Ayant mis en place un Observatoire photographique depuis 12 ans, elle énonce que des paysages ont été reconquis, y compris en entrée de Parc. Elle s'interroge par rapport aux indicateurs pris en compte. Philippe DELAGE précise que le diagnostic doit être partagé et sera mis à jour en tenant compte de la contribution du PNR.

Démarche de définition des objectifs et feuille de route des groupes

La prochaine étape de la révision du SMVM, sur la base d'un diagnostic partagé, consiste à définir les grands objectifs à venir.

Pour ce faire, une lettre de mission va être transmise aux présidents et animateurs des groupes de travail (GT) actuels pour lancer ce travail, en programmant deux réunions qui se dérouleront sur les mois d'avril et de mai 2016. Au préalable, l'équipe projet de la DDTM proposera une méthodologie très ouverte et accompagnera les GT. Le GT « urbanisme et paysage » dont les thématiques relèvent aujourd'hui des compétences des intercommunalités et du PNR sera dédié aux sujets émergents : adaptation du territoire au changement climatique, transition énergétique...

L'échéance prévisionnelle attendue est un retour des propositions pour le début du mois de juin.

Si les échéances sont respectées, et après une synthèse effectuée par l'équipe projet de la DDTM et le Comité technique, une présentation des grands objectifs du SMVM en révision au Comité de pilotage est envisagée pour le début du mois de juillet.

S'ensuivra ensuite une phase de recomposition des GT puis d'élaboration des prescriptions et du programme d'action du SMVM à partir de l'automne 2016.

Conclusion

M VEILLE, au nom du Préfet maritime, remercie Philippe DELAGE et son équipe pour le travail accompli. Le SMVM a prouvé son efficacité sur le plan maritime, la qualité de sa révision sera ce que nous en ferons collectivement.

M GALLAND clôt la séance en félicitant l'assemblée pour la qualité et la maturité des échanges. La révision du SMVM entraîne une réflexion de fonds sur l'avenir du territoire du Golfe et permet ainsi aux différents acteurs de prendre du recul. Le SMVM représente un outil essentiel d'études, d'échanges et de coordination des actions, grâce aux articulations nécessaires entre les acteurs institutionnels, mais aussi grâce à des outils plus informels.

Le MORBIHAN connaît une croissance de sa population extrêmement soutenue. Des prévisions de l'INSEE font état d'un département millionnaire à l'horizon 2050, avec une forte attirance du littoral et notamment du territoire du Golfe. Ces évolutions présentent des avantages mais aussi de très fortes contraintes.

La question des limites à trouver concernant l'accueil de population, l'urbanisation, l'exercice des activités traditionnelles ou émergentes... nécessite, dès aujourd'hui, de mettre en place collectivement des démarches prospectives qui permettent de définir le modèle de développement concerté du territoire du Golfe, qui sera bâti sur la définition de sa capacité d'accueil.

Sur la base d'une progression des connaissances permettant d'évaluer précisément les interrelations entre l'environnement et les usages humains, les questions portées par le SMVM concernant les niveaux à atteindre en termes de qualité des eaux et de préservation des écosystèmes sont au cœur de ce processus.

Par délégation,
Le Secrétaire Général



Jean-Marc GALLAND

 Étaient présents :

Représentants de l'État et des établissements publics

Monsieur Thomas DEGOS, Préfet du Morbihan
 Monsieur Paul-Marie GIRY, représentant Monsieur Jean-Pierre LABONNE – Vice-amiral d'escadre représentant le Préfet maritime de l'Atlantique
 Monsieur Jean-Marc GALLAND, Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan,
 Monsieur Gilles PAILLAT, chargé de mission Natura 2000 - DREAL Bretagne
 Monsieur Jean-Luc VEILLE, directeur-adjoint de la DDTM
 Monsieur Yves LE MARECHAL, directeur-adjoint de la DDTM
 Monsieur Philippe DELAGE, chef de service aménagement mer et littoral (DDTM/SAMEL)
 Madame Frédérique ROGER-BUYS, adjointe au chef du Service Eau Nature Biodiversité, chef de la Mission Inter Services Eau et Nature (DDTM/SENB/MISEN)
 Monsieur Richard SALIN, animateur MISEN
 Madame Maryvonne TILLY, chef de l'unité agronomie du Service d'Économie Agricole DDTM/SEA
 Monsieur Yannick MESMEUR, adjoint cultures marines(DDTM/DML/SAMEL)
 Monsieur David FOURNIER, chef de l'unité Vannes-Littoral (DDTM/SAMEL)
 Madame Evelyne MOTHAI, déléguée territoriale (DDTM)
 Madame Pascale DURAND, responsable études observations territoriales (DDTM)
 Madame Valérie COMMELIN, responsable pilotage stratégique (DDTM)
 Monsieur Eric PHILADELPHIE-DIVRY, chargé de communication DDTM
 Madame Marie-Annick MAÛS, conseillère technique et pédagogique à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, DDCS
 Monsieur Yves LOUIS, chargé de mission à la Direction Inter Régionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest DIRM NAMO
 Monsieur Yvon SIOU, délégué régional de l'Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE
 Monsieur Franck ROBIN, chef de service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS
 Monsieur Jérôme CALBEGUEN, conservateur de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du Golfe du Morbihan (ONCFS)
 Monsieur Christophe BAYOU, délégué interrégional Bretagne Pays de Loire (ONCFS)
 Monsieur Guy MILOUX, chef de service de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ONEMA

Représentants des collectivités territoriales, élus et services

Madame Emmanuelle RASSENEUR, conseillère régionale de Bretagne ;
 Monsieur Denis BERTHOLOM, conseiller départemental du Morbihan, représentant le président et maire de Larmor-Baden ;
 Monsieur Jean-François THOMAS, conseiller technique nautisme, conseiller départemental du Morbihan ;
 Monsieur Pierre DE SAINT-RAPT, conseiller municipal d'Arradon ;
 Madame Marie-Hélène STEPHANY, maire de l'Île d'Arz ;
 Madame Christine ADOLPHE, adjointe au maire d'Arzon ;
 Monsieur Bruno CHESNEL, directeur des services techniques d'Auray ;
 Monsieur Michel BAINVEL, maire de Baden ;
 Monsieur René GOALLO, adjoint au maire de Baden ;
 Monsieur Christian GUEGUEN, adjoint au maire du Bono ;
 Monsieur Ronan LE DELEZIR, maire de Crac'h ;
 Monsieur Loïc LEBERT, maire du Hezo ;
 Monsieur Philippe LE BERIGOT, maire de l'Île aux Moines ;
 Monsieur Pierre LOUVARD, responsable du port de Locmariaquer ;
 Monsieur Pierre LE MOUROUX, adjoint au maire de Larmor-Baden ;
 Monsieur Xavier-Pierre BOULANGER, maire de Noyal ;
 Monsieur Bernard JACOB, adjoint au maire de Sarzeau ;
 Monsieur Luc FOUCAULT, maire de Séné ;
 Monsieur Régis PAJOT, Conseil départemental du Morbihan, Direction des Espaces Littoraux et des Activités Maritimes ;
 Monsieur Maxence LE GARREC, stagiaire, Conseil départemental du Morbihan ;
 Madame Hortense LE PAPE, conseillère municipale déléguée, mairie de Vannes
 Madame Bérengère TRENIT, ingénieur en environnement à la ville de Vannes ;

Madame Mélanie GESTAIN, chargée des politiques territoriales, Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys ;

Madame Catherine QUEMENER, représentante du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal

Monsieur Pierre JALLIFIER, coordinateur du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Monsieur Roland GASTINE, vice-président du Syndicat Auray-Quiberon-Terre Atlantique (AQTA) ;

Madame Marion MAZODIER, chargée de mission mer et littoral, AQTA ;

Madame Monique CASSE, directrice du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;

Monsieur Ronan PASCO, responsable mer et littoral, PNR

Représentants des organismes professionnels – propriétaires – usagers - associations de protection de l'environnement - experts

Monsieur Hugues CASABONNET, Agence des aires marines protégées, antenne Atlantique

Monsieur Philippe LE GAL, vice-président du Comité Régional Conchylicole CRC de Bretagne Sud,

Madame Nadine SEGALIN, CRC de Bretagne Sud

Madame Sonia GACHELIN, chargée de mission au CRC de Bretagne Sud

Monsieur Arnaud DEVYS, directeur adjoint de la Compagnie des ports du Morbihan

Monsieur Benoît LE HUNSEC, chef de service départemental de l'établissement public interdépartemental pour la démoustication du littoral Atlantique (EID)

Monsieur Bernard PALLARD, représentant local de l'association "Les petites îles de France"

Monsieur Patrick CLAUDEL, président de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs UNAN 56

Monsieur LERCULEY, UNAN 56

Monsieur Joël WALKENAERE, Fédération départementale des chasseurs

Monsieur Michel LE MAUFF, association Eaux et Rivières de Bretagne

Monsieur Robert ROSE, association eaux et rivières de BRETAGNE

Madame Marie-Armelle ECHARD, vice-présidente de l'Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan (UNIVEM)

Madame Michèle FARDEL, association Bretagne vivante (SEPNB)

Monsieur Philippe GOURET, directeur de la compagnie des îles (NAVIX), représentant l'association des armateurs de service touristique du golfe du Morbihan (ARMAM)

Monsieur Henri GIRARD, président de la Fédération des associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan

Monsieur Jean Yves GUYOMAR, président de l'association « Les amis du Golfe du Morbihan »

Monsieur Hervé CUVELIER, administrateur de la Fédération des industries nautiques (FIN)

Monsieur Yves MELAINE, délégué départemental de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, SNSM

Monsieur J.R HENOCQ, SNSM

Monsieur Yves LEBAHY, expert géographe

Excusés :

Monsieur Jean-François TREFFEL, sous-préfet de Lorient,

Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan, représenté par M. Denis BERTHELOM, maire de Larmor-Baden

Monsieur Dominique PLAT, maire de St Armel

Monsieur Patrice BARRUOL, directeur de la DDTM

Monsieur Éric HENNION, chef du service urbanisme et habitat (DDTM/SUH)

Monsieur Gilbert LEMONNIER, adjoint au chef du SUH (DDTM/SUH)

Monsieur Matthieu LE GUERN, chef de service activités maritimes (DDTM/SAM)

Monsieur le Président de la Chambre des métiers du Morbihan

Madame Chloé CORDELLIER, Syndicat mixte de la rivière d'Étel

Monsieur le Président de l'association de chasse maritime du Morbihan (ACMM)

Monsieur le Conservateur botanique national de Brest